

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 17 juillet 2020

Question n° 2 B

Élection des représentants aux organismes extérieurs Compétence GEMAPI

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121- 33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019- 0248 en date du 14 mars 2019, portant statuts de la Communauté de communes Cœur de France conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 .

Vu l'article L. 5711-3 du Code général des collectivités territoriales .

Vu l'attribution en compétence obligatoire la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018 .

Vu l'adhésion de certaines communes de la communauté de communes au Syndicat intercommunal pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (SIAB3A), au Syndicat intercommunal pour la réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arnon (SIRAH), au Syndicat du Canal de Berry .

Considérant qu'il convient d'élire un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution auprès des syndicats .

Vu la Loi 2020-790 du 22 juin 2020 et plus particulièrement son article 10, autorisant le vote à main levée ;

Vu la délibération n° 2 A du 17 juillet 2020 de la Communauté de communes Cœur de France autorisant le vote à main levée ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

désigne à main levée uninominale comme représentants au sein des syndicats, les Conseillers communautaires suivants :

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Airain, l'Auron et leurs affluents (SIAB3A)**

Titulaires

- Pascal COLLIN
- Pascal AUGENDRE
- Serge AUDONNET
- Claude AUBAILLY
- Charles ADOLPH

Suppléants

- Jean-Paul MARTINAT
- Almaric GUIDOUX
- Aurélien DEQUIEDT
- Gérard MARTEAU
- Jean-Louis MAUSSANT

- **Syndicat du Canal de Berry**

Titulaires

- Pascal AUPY
- Didier DEVASSINE
- Charles ADOLPH
- Claude AUBAILLY
- Patrick BIGOT
- Daniel BÔNE
- Pascal COLLIN

Suppléants

- Colette PY
- Jacqueline CHAMPION
- Jean-Louis MAUSSANT
- Gérard MARTEAU
- Christian SIBOULET
- Alain LE LIBOUX
- Yves PURET


- **Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arnon (SIRAH)**

Titulaire

- Pascal COLLIN

Suppléant

- Patrick LAVAINÉ

Le Président

Daniel BÔNE